



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS APPORTE SA CONTRIBUTION **AFIN D'ASSURER LA SOUTENABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE DU BURKINA FASO** **DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE RENFORCEE SUR LA DETTE** **DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTEES.**

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris sont convenus le 20 juin 2002 de recommander à leurs gouvernements une réduction du stock de la dette du Burkina Faso.

Les représentants des pays créanciers ont pris note de ce que, compte tenu des efforts importants réalisés en matière de réformes économiques et structurelles, ainsi que de la charge représentée par son endettement extérieur, le Burkina Faso a atteint le 11 avril 2002 le point d'achèvement de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée).

Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination du Burkina Faso à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux de nature à fournir la base pour une croissance économique soutenable et à mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

2. Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris au 1er juin 2002 était estimé à 47,2 M\$ en valeur actuelle nette dont 28,5 M\$ de dette pré-date butoir (dont 90 % de crédits commerciaux) et 18,7M\$ de dette post date butoir (composés à 90 % de prêts d'aide publique au développement).

Afin de mettre en œuvre l'allègement de dette décidé dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, ils ont décidé d'annuler 22,2 M\$ de crédits en valeur actuelle nette. Ceci correspond à une annulation de 95 % des créances commerciales pré-date butoir.

Ils se sont également engagés à accorder au Burkina Faso au moins 18,8 M\$ supplémentaires au travers du complément d'assistance et d'allègements bilatéraux additionnels correspondants au besoin identifié par les conseils d'administration du Fonds Monétaire International et de l'Association Internationale pour le Développement.

3. Par ailleurs, le Burkina Faso s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et à rechercher un traitement comparable de tous ses autres créanciers extérieurs.

4. Avec cette opération, le Burkina Faso est le cinquième pays à atteindre le terme du processus de réduction de sa dette due au Club de Paris au titre de l'initiative PPTE renforcée, après l'Ouganda, la Bolivie, le Mozambique et la Tanzanie.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Burkina Faso étaient les représentants des gouvernements de l'Autriche, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Japon, ainsi que du Fonds Monétaire International, de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, du Secrétariat de la CNUCED et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

La délégation du Burkina Faso était conduite par Monsieur Jean-Baptiste M.P. COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise FAYOLLE, Sous-Directeur à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Burkina Faso est appuyé par un arrangement de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) conclue par le Burkina Faso dont la cinquième revue a été approuvée par le Fonds Monétaire International le 9 avril 2002.

Le Burkina Faso a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE renforcée le 11 avril 2002.

2. Le stock total de la dette publique du Burkina Faso était d'environ 1.431 M\$ en valeur nominale fin décembre 2001 (source : rapports FMI et AID du 28 mars 2002 publiés sur le site Internet du FMI : www.imf.org et de la Banque Mondiale : www.worldbank.org/hipc). Le stock de la dette due aux créanciers du Club de Paris était estimé au 1^{er} juin 2002 à 47,2 M\$ en valeur actuelle nette.

3. La date butoir (1^{er} janvier 1991 pour le Burkina Faso) est utilisée par les créanciers du Club de Paris pour les besoins internes des accords en Club de Paris.

4. Comme dans tout accord du Club de Paris, le Burkina Faso s'est engagé à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non-membres du Club de Paris. Au cas présent, l'application d'un traitement comparable impliquera une contribution équivalente des créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris. La délégation du Burkina Faso a indiqué sa volonté de les rencontrer dans les meilleurs délais afin de négocier les termes d'un futur rééchelonnement.